

#Covid-19 #Vaccinationcovid#variant#herault

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alerte Vaccination : il faut continuer à agir dans l'Hérault

La caisse d'assurance maladie de l'Hérault fortement engagée auprès des assurés et des acteurs de terrain

La situation sanitaire continue à se dégrader rapidement dans l'Hérault. Nous sommes confrontés à un variant très contagieux, qui impacte des personnes plutôt jeunes et pas encore vaccinées.

Notre département a le plus fort taux d'incidence de la région Occitanie.

Même si au 29 juillet, **62,2% des héraultais ont reçu une première dose et 52,4% de la population héraultaise est totalement protégée avec les 2 doses**, nous devons tous continuer à agir parce que la vaccination est efficace contre ce variant. Il y a plus de 70% de protection contre les formes graves après la première dose et plus de 90% après la seconde dose, quel que soit le vaccin. Pour obtenir une vraie protection, plus de 15 jours sont nécessaires. Il faut continuer à se faire vacciner.

Ces vaccins sont aujourd'hui disponibles pour nous protéger tous, partout dans l'Hérault. C'est une démarche simple et rapide. On peut se faire totalement vacciner en 3 semaines seulement.

Notre immunité collective est liée à la vaccination de chacun. Cet appel concerne notamment les plus jeunes, mais aussi toutes les personnes prioritaires, patients, personnes âgées et soignants qui ne sont toujours pas protégés par le vaccin.

Tout se joue maintenant. Il faut éviter qu'une nouvelle dégradation de la situation épidémique ne remette en tension les équipes soignantes.

Nous devons tous continuer à agir parce qu'il sera impossible d'empêcher la transmission vers des personnes fragiles non vaccinées et que nous pouvons encore éviter des hospitalisations, des décès et des « covid long ».

Fortement engagée dans la lutte contre la Covid-19, l'Assurance Maladie de l'Hérault poursuit ses actions en faveur de la vaccination :

- ✓ **14000 appels téléphoniques** passés auprès des populations à risque,
- ✓ **Prise de rdv vaccination pour près de 2000 personnes de plus de 75 ans** qui n'arrivaient pas à obtenir un rdv dans les centres de vaccination,
- ✓ **Participation à toutes les actions vaccibus** pour aller au plus près de la population,
- ✓ **Mise en place d'un téléservice** pour les médecins traitants leur permettant de consulter la liste de leurs patients non vaccinés pour les sensibiliser et les vacciner,
- ✓ **Campagne des délégués de l'Assurance Maladie** auprès des professionnels de santé sur la thématique vaccination anti-covid :

- Sensibilisation de 192 + 870 médecins traitants en priorisant les zones au taux de vaccination le plus bas du département,
- Sensibilisation de 162 pharmacies à la promotion et l'utilisation des tests antigéniques
- ✓ Nouvelle campagne téléphonique auprès des personnes sans médecin traitant et avec comorbidités menée par la direction régionale du service médical de l'Assurance Maladie (DRSM) depuis la semaine dernière.

**« Il est urgent de vous faire vacciner. Sans attendre ! » :
L'appel est lancé par la caisse d'assurance maladie de
l'Hérault, son Président et son Conseil.**

A propos de l'Assurance Maladie

Depuis plus de 70 ans, l'Assurance Maladie joue un rôle majeur au service de la solidarité nationale en assurant la gestion des branches Maladie et Accidents du travail et Maladies professionnelles du régime général de la Sécurité sociale. Afin de pouvoir protéger durablement la santé de chacun, à chaque étape de la vie, elle agit en proximité auprès de l'ensemble des acteurs, assurés, professionnels de santé, entreprises, institutionnels... et crée les conditions pour assurer collectivement la pérennité du système. Acteur pivot du système, elle œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits et permettre l'accès aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé et pour améliorer en permanence l'efficacité du système. Elle s'appuie pour cela sur l'expertise de ses plus de 80 000 collaborateurs, répartis sur l'ensemble du territoire au sein de la Caisse nationale et des 102 caisses primaires d'assurance maladie, des 20 directions régionales du Service médical, des quatre caisses générales de sécurité sociale (CGSS) et de la caisse de sécurité sociale (CSS) dans le cas de Mayotte, des 16 caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) et des 13 unions de gestion des établissements de caisse d'Assurance Maladie (Ugecam) qui partagent le même mot d'ordre au service de la santé de tous : AGIR ENSEMBLE, PROTEGER CHACUN.

Assurance Maladie de l'Hérault

29 cours Gambetta
34934 Montpellier Cedex 9

www.ameli.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter [@cpam34](https://twitter.com/cpam34)

Contact presse:

David LOPEZ – 07 78 84 47 05

communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr

www  